

	% PEC	TARIF 2019-2020					
		T1 (avt 17h30)	Majoration T1	T2 (avt 18h00)	Majoration T2	T3 (avt 18h45)	Majoration T3
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR							
(QF ≤ 460 €) Tarif 1	75%	0,41	0,50	0,62	0,74	0,71	0,85
(461 € < QF ≤ 530 €) Tarif 2	60%	0,66	0,79	0,99	1,19	1,14	1,36
(531 € < QF ≤ 599 €) Tarif 3	43%	0,94	1,13	1,41	1,69	1,62	1,94
(600 € < QF ≤ 1051 €) Tarif 4	17%	1,37	1,64	2,05	2,46	2,36	2,83
			Majoration		Majoration		Majoration
(QF ≥ 1052€) Tarif 5		1,65	1,98	2,47	2,96	2,84	3,41
Hors commune		3,40	4,08	3,40	4,08	3,40	4,08
RESTAURATION SCOLAIRE			Majoration				
(QF ≤ 460 €) Tarif 1	75%	1,17	1,41				
(461 € < QF ≤ 530 €) Tarif 2	60%	1,88	2,25				
(531 € < QF ≤ 599 €) Tarif 3	43%	2,67	3,21				
(600 € < QF ≤ 1051 €) Tarif 4	17%	3,89	4,67				
			Majoration				
(QF ≥ 1052€) Tarif 5		4,69	5,63				
Hors commune		6,29	7,55				
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN			Majoration				
(QF ≤ 460 €) Tarif 1	75%	0,36	0,44				
(461 € < QF ≤ 530 €) Tarif 2	60%	0,58	0,70				
(531 € < QF ≤ 599 €) Tarif 3	43%	0,83	0,99				
(600 € < QF ≤ 1051 €) Tarif 4	17%	1,20	1,44				
			Majoration				
(QF ≥ 1052€) Tarif 5		1,45	1,74				
Hors commune		1,97	2,36				
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MERCREDI MIDI			Majoration				
(QF ≤ 460 €) Tarif 1	75%	0,30	0,36				
(461 € < QF ≤ 530 €) Tarif 2	60%	0,48	0,57				
(531 € < QF ≤ 599 €) Tarif 3	43%	0,68	0,81				
(600 € < QF ≤ 1051 €) Tarif 4	17%	0,99	1,19				
			Majoration				
(QF ≥ 1052€) Tarif 5		1,19	1,43				
Hors commune		1,97	2,36				



RAPPELS IMPORTANTS :

- Le niveau de tarif est appliqué en fonction du quotient familial connu des services municipaux à la date de facturation. Si votre situation personnelle ou professionnelle évolue et que vous estimez que votre quotient familial a changé, il vous appartient de transmettre à la mairie une attestation de l'organisme (CAF, MSA,...) en charge de vos prestations sociales. Ce dernier sera pris en compte sur votre prochaine facture, **sans effet rétroactif**.
- L'éventuelle aide complémentaire octroyée par la mairie sous conditions de ressources, **concerne uniquement les familles bénéficiant du tarif « Enfant Rheusois* » (voir définition ci-dessous)**.
- Sauf imprévu, l'ensemble des réservations et/ou annulations **doivent être effectuées obligatoirement sur le Portail Famille de la commune**.
- Le refus du principe de la réservation préalable via l'utilisation du Portail Famille aura pour conséquence la suppression des aides complémentaires octroyées sous conditions de ressources et l'application du tarif plein majoré de 20%.
- Toutes réclamations relatives à la facturation périscolaire doit de préférence être formulée par écrit et adressée à l'attention du service Education Enfance Jeunesse, par courriel (secretariateej@ville-lerheu.fr), courrier ou déposée en mairie.
- Vous disposez d'un **délai de trois mois** à compter de la date de réception de votre facture pour formuler une réclamation, **passé ce délai, aucune demande ne sera examinée**.

* Définition du tarif rheusois :

- Les « enfants rheusois » sont les enfants dont au moins l'un des parents, ou adulte en ayant la tutelle, a sa résidence principale au Rheu

- Les familles qui déménagent entre la date de la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année N bénéficient du tarif rheusois jusqu'au 31 décembre, puis du tarif non-rheusois à compter du 1^{er} janvier de l'année N+1, dans la mesure où celles-ci ne sont plus contribuables au Rheu à compter du 1^{er} janvier.

Les familles qui déménagent après le 1er janvier de l'année N bénéficient du tarif rheusois jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours.

Dépassement horaire - Accueil périscolaire du soir et du mercredi midi

Enfant rheusois et non rheusois par ¼ d'heure de retard et par enfant	5,00 €
---	--------

Rappel du règlement:

En cas d'imprévu, vous souhaitez annuler ou réserver, il est de votre devoir de contacter la référente périscolaire de l'école de votre enfant **avant 9h** :

Ecole maternelle Gabillais : Mme POUBANNE - 02.99.60.77.18
 Ecole élémentaire Gabillais : Mme RUBELLON - 02.99.60.76.49 ou Mme RIVALIN pour l'accueil du soir - 02.99.60.76.49
 Ecole maternelle Clos Joury : Mme DELAGREE - 02.99.60.92.76
 Ecole élémentaire Clos Joury : Mme SALMON - 02.23.41.69.96 / 07.88.97.70.86
 Ecole primaire de Moigné : Mme MENEU - 02.99.68.47.06
 Ecole primaire Sainte-Marie : Mme TRACHEZ - 06.07.42.00.04

A noter : en cas de non-réservation ou de réservation tardive, votre enfant sera pris en charge, **toutefois une majoration de 20% sera appliquée**. Aussi, toutes les absences non justifiées **seront facturées**.